

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, selon les exigences de l'Article 145.6 de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QUE lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 1^{er} octobre 2025 à 18h30 au 267, rue Notre-Dame, à Notre-Dame-de-la-Paix, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogations mineures suivantes:

- Adresse de l'immeuble : 155, rang Ste-Augustine – Lot 5 532 429

La demande de dérogation vise à permettre aux propriétaires d'installer une piscine en cour avant.

Selon l'article 46, la localisation et les marge de recul, au chapitre VIII des normes relatives aux accessoires, du règlement de zonage # 1015, stipule que l'installation ne peut être en cour avant

Toute personne intéressée désirant se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure, doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Cathy Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

267, rue Notre-Dame

ou

dg@ndlapaix.ca

Notre-Dame-de-la-Paix, Québec

J0V 1P0

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 3^e jour de septembre deux-mille-vingt-cinq.

Cathy Viens

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant aux endroits désignés par le conseil tel que décrit dans le règlement 1032, le 5 novembre 2024, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mercredi 3 septembre 2025.

Cathy Viens

Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière

